

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE

Site Internet : www.gpm.fr
[Contact](mailto:webmaster@gpm.fr)

- par mail : webmaster@gpm.fr

- par courrier : Groupe Pasteur Mutualité, 34 bd de Courcelles, 75017 Paris

- téléphone : **0810 229 505** (prix d'un appel local)

Informations préalables

Ces conditions générales de vente ont été rédigées en conformité avec les réglementations imposées ci-dessous et sont applicables uniquement aux souscriptions payantes.

La loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique transposant la directive 2000/31 du 8 juin 2000 sur le commerce électronique réglemente les ventes conclues par voie électronique.

Le commerce électronique est défini comme l'activité économique par laquelle une personne propose ou assure à distance et par voie électronique la fourniture de biens ou de services.

Ces dispositions se superposent à la réglementation de la fourniture à distance de services financiers prévue par les articles L121-20-8 et suivants du Code de la consommation, issus de l'ordonnance 2005-648 du 6 juin 2005 transposant la directive 2002/65 du 23 septembre 2002.

Le décret 2005-1450 du 25 novembre 2005 précise les conditions d'application de cette réglementation.

Cette réglementation est applicable à la fourniture de services financiers à un consommateur dans le cadre d'un système de vente ou de prestations de services à distance organisé par le fournisseur ou par un intermédiaire, qui, pour ce contrat, utilise exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, y compris la conclusion du contrat lui-même.

Les services financiers visés sont les services ayant trait à la banque, au crédit, à l'assurance, aux retraites individuelles, aux investissements et aux paiements.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et sont soumises au droit français.

Présentation du Groupe Pasteur Mutualité et Site Internet www.gpm.fr

Pour plus de renseignements sur la présentation du groupe, les Mentions légales et les informations techniques du site www.gpm.fr ou encore sur la protection du droit des internautes, vous pouvez vous rendre sur la page « **Mentions Légales** » de notre site.

1 – Dispositif général de Vente en ligne GPM

1.1 – Champ d'application

Toute souscription à un contrat d'assurance sur le site Internet www.gpm.fr entraîne l'adhésion pleine et entière de l'internaute aux conditions générales de vente ci-dessous énoncées ainsi qu'aux conditions générales propres à chaque produit d'assurance sans exception ni réserve. Le souscripteur déclare en avoir parfaitement connaissance.

1.2 – Modification

GPM se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque contrat les conditions générales de vente en vigueur au jour de la souscription.

2 – Offre GPM

2.1 – Présentation de l'offre

GPM propose sur son site une large gamme de produits d'assurance avec les caractéristiques essentielles et nécessaires qui permettent de respecter l'article L 111-1 du Code de la Consommation.

En effet, cet article prévoit la possibilité pour l'internaute de connaître avant l'adhésion définitive les caractéristiques essentielles du produit auquel il souhaite souscrire.

Par ailleurs, les produits d'assurance proposés sont décrits et présentés avec la plus grande clarté et exactitude possible. Des documents d'information précontractuelle sont associés à chaque produit d'assurance et à chaque prestation proposés et mis à disposition sur le site.

2.2 – Validité de l'offre

GPM offre des prestations de service sous forme de produits d'assurance.

Il n'existe donc aucune contrainte de stock ou de disponibilité de ces produits étant donné leur caractère immatériel. Les demandes d'adhésion doivent toutefois satisfaire à l'ensemble des règles prévues aux conditions générales des produits pour pouvoir être acceptées.

Rappelons que toute réticence et toute déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte seront soumises, selon les cas, aux sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances et aux articles L 221-14 et L 221-15 du Code de la mutualité.

2.3 – Tarifs de l'offre

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la garantie, des critères et des options choisies et est établi en euros. Il est exprimé toutes taxes comprises lorsque la garantie est assujétie à la taxe sur les conventions d'assurance.

Le tarif proratisé s'affiche en fonction des garanties, critères et options choisis par l'internaute.

3 – Contrat GPM

3.1 – Conclusion en 7 étapes

Au préalable, toutes les informations tarifaires et contractuelles sont obligatoirement proposées aux internautes lors des étapes de souscription. Les informations indispensables au choix de la garantie et au calcul du tarif sont identifiées par une étoile qui indique les champs à remplir obligatoirement.

Si ces derniers sont mal remplis ou comportent des erreurs bloquantes et identifiables rendant la souscription non valide, un message d'erreur sera affiché sur la page concernée du devis ou dans un pop-up qui apparaîtra. L'internaute pourra avancer dans les étapes de souscription une fois les champs saisis correctement.

Si des erreurs ne sont pas identifiées (ex.: fautes d'orthographe, dans la saisie...) et ne bloquent pas la souscription en ligne, elles pourront être corrigées auprès du Service Adhérents par téléphone, fax ou e-mail.

La conclusion du contrat s'effectue en 7 étapes :

1) Indication du statut

Indiquez et précisez votre statut

2) Choix du contrat et des garanties

Choisissez le type de contrat et les garanties proposées adaptés à vos besoins.

Le montant de la cotisation s'affiche en fonction de votre choix.

Validez votre commande

3) Récapitulatif des garanties

Un écran récapitulant les garanties choisies et le montant des cotisations y afférant apparaît.

Validez ou modifiez votre choix.

4) Informations nécessaires à la conclusion du contrat

Remplissez toutes les informations nécessaires et demandées sur cette page.

5) Acceptation des conditions

Sur la même page, lisez et acceptez les statuts de l'organisme assureur, les conditions générales ou la notice de votre contrat.

Envoyez votre formulaire

6) Paiement en ligne sécurisée

Réglez votre cotisation par carte bancaire en suivant les indications de la procédure de paiement sécurisée

7) Confirmation de l'adhésion

Une fois le paiement enregistré et confirmé, un message vous confirme votre adhésion.

Vous recevez ensuite par mail le reçu de votre paiement et votre attestation d'assurance à imprimer.

3.2 – Prise d'effet du contrat

Le contrat est conclu dès réception par l'Adhérent de l'attestation d'assurance par mail.

Les garanties prennent effet dès le lendemain 0h du paiement en ligne sauf cas particuliers pour lesquels les prises d'effet sont précisées dans le premier masque « souscrire en ligne ».

3.3 – Durée du contrat

La durée du contrat dépend du type de produit souscrit.

Elle est précisée dans les conditions générales ou dans la notice d'information du produit concerné.

4 – Sécurité GPM

4.1 – Sécurité des informations personnelles

GPM a mis en place tous les moyens nécessaires pour la sécurité et la confidentialité des informations personnelles.

Vous pouvez avoir plus de détails sur la page « **Mentions Légales** » de notre site.

Pour sécuriser toutes les données échangées, un mot de passe crypté est utilisé pour la connexion.

4.2 – Conservation et archivage du contrat

Sauf preuve contraire, nos registres informatiques, conservés dans des conditions raisonnables de sécurité, feront la preuve des communications, des souscriptions et des paiements intervenus. Nous procéderons à un archivage des bulletins d'adhésion et des contrats sur un support fiable et durable, pouvant être juridiquement produit à titre de preuve. Le client peut y avoir accès sur simple demande.

4.3 – Sécurité des moyens de paiement

Les transactions peuvent s'effectuer en ligne par carte bancaire :

VISA MasterCard American Express CB

Le paiement par carte bancaire s'effectue sur le serveur bancaire de notre partenaire le Groupe Caisse d'Épargne.

Ceci implique qu'aucune information concernant la carte bancaire de nos clients ne transite via le site www.gpm.fr. Le paiement est directement effectué auprès de la banque et ainsi parfaitement sécurisé. La souscription est donc enregistrée et validée dès l'acceptation du paiement par le Groupe Caisse d'Épargne.

La présence en icône d'une clé ou d'un cadenas et la mention « https » (« http » classique suivi d'un « s » pour sécurité) dans la barre d'adresse du navigateur Internet atteste que le site est sécurisé par la technique de l'encodage et que les informations saisies sur une page sont protégées. Les informations transmises sur notre site sont donc parfaitement cryptées et sécurisées, et cela sur l'ensemble du réseau Internet.

5 – Droit de renonciation

En cas de fourniture d'opérations d'assurance à distance, le souscripteur dispose **d'un droit de renonciation** dans les conditions prévues par l'article L 112-2-1 du Code des assurances et par l'article L 221-18 du Code de la mutualité. Il peut renoncer au contrat dans un délai de **quatorze jours** calendaires révolus, sans motif ni pénalités. Pour les contrats de prévoyance et d'assurance-vie de GPM, le délai est porté à trente jours.

Ce délai commence à courir :

- A compter du jour où le contrat à distance est conclu ;
- A compter du jour où le souscripteur reçoit les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L. 121-20-11 du code de la consommation, si cette dernière date est postérieure à la conclusion du contrat.

Le souscripteur donne son accord pour que les contrats auxquels s'applique le droit de renonciation puissent recevoir un commencement d'exécution dès leur prise d'effet sauf demande expresse contraire.

Le souscripteur devra s'il souhaite utiliser son droit de renonciation, s'acquitter de la portion de cotisation correspondant à la période pendant laquelle le risque a été couvert à sa demande. Le montant ainsi dû est calculé selon la règle suivante :

Montant de la cotisation annuelle figurant aux conditions particulières du contrat, hors frais de gestion / 365 X nombre de jours garantis.

Lorsque le souscripteur dispose d'un droit de renonciation et qu'il souhaite le mettre en oeuvre, il peut utiliser à cet effet le modèle de lettre ci-après et la renvoyer dûment complétée et signée par **lettre recommandée avec accusé de réception** au siège de GPM, 34 bd de Courcelles, 75017 Paris :

« Je soussigné (nom, prénom).....demeurant (adresse du souscripteur)
 déclare renoncer au contrat d'assurance n°(Inscrire le numéro figurant sur les CP).....
 auquel j'avais souscrit le (date de souscription) par l'intermédiaire de (nom et
 adresse de l'intermédiaire ayant commercialisé le contrat)

 Date Signature du souscripteur. »

En apposant sa signature au bas de la demande d'adhésion, le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des conditions générales du contrat ainsi que les informations mentionnées à l'article L 112-2-1 III du code des assurances et à l'article L 221-18 du Code de la mutualité , avoir pris connaissance de l'existence et des conditions d'exercice du droit de renonciation en cas de fourniture à distance d'opérations d'assurance et avoir reçu, conformément à l'article L 112-2-1 I 3° du code des assurances et à l'article L 221-18 du Code de la mutualité, un modèle de lettre de renonciation.

6 – Règlement des litiges

En cas de litige, les parties essaieront dans toute la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable.

Le souscripteur peut contacter GPM à l'adresse suivante : GPM, Direction des Services aux adhérents, 34, bd de Courcelles, 75809 PARIS cedex 17 ou par courrier électronique : [**webmaster@gpm.fr**](mailto:webmaster@gpm.fr).

En cas d'échec de ces tentatives, toutes contestations devront être portées devant les tribunaux de Paris.

7 – Informatiques et libertés

Conformément à la loi "informatique et liberté" (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'adresse suivante : GPM, Direction des Services aux adhérents, 34, bd de Courcelles, 75809 PARIS cedex 17 ou par courrier électronique : [**webmaster@gpm.fr**](mailto:webmaster@gpm.fr)